

Démocratie participative et dialogue environnemental : les industries extractives en exemple

Mardi 5 mai 2015, l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) reviendra sur 20 ans d'expérience de la concertation lors du colloque *Démocratie participative et dialogue environnemental*, organisé par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, au Muséum national d'Histoire naturelle.

Sollicitée pour son expertise sur le sujet par le ministère, et la commission spécialisée du Conseil national de la transition énergétique, l'UNICEM a placé la **concertation au cœur des activités de ses entreprises depuis plus de 20 ans, notamment grâce à sa Charte Environnement**.

Guide de la concertation à l'usage des carriers ... et de toute personne désireuse de la pratiquer



Démarche volontaire de progrès environnemental, la Charte Environnement des industries de carrière, à laquelle adhèrent près de 1100 sites, a professionnalisé des pratiques courantes du secteur en invitant les carriers à organiser un dialogue quotidien, ainsi que des réunions de concertation avec l'ensemble des parties prenantes externes (administrations, élus, riverains, associations, etc.).

Appelées **Commissions Locales de Concertation et de Suivi (CLCS)**, ces instances d'écoute active, de dialogue et d'information permettent aux parties prenantes d'exprimer leurs attentes et de constater les bonnes pratiques environnementales mises en œuvre sur les sites. Les attentes peuvent être entendues, et des règles de fonctionnement claires et adaptées à chaque carrière sont adoptées à l'amiable. Les suggestions et demandes d'aménagement sont souvent prises en compte par les exploitants.

Au total, la Charte Environnement a permis, depuis 2004, d'associer plus de 40 000 parties prenantes à des Commissions Locales de Concertation et de Suivi.

→ Forte de son expérience de terrain incontestable, l'UNICEM souligne l'efficacité d'un dialogue régulier avec les parties prenantes et ceci tout au long de la vie du site d'exploitation. En amont, une concertation avec les parties prenantes devient souvent incontournable pour les projets de carrière.

Démarche volontaire, il revient au porteur du projet d'en apprécier l'opportunité. Enfin, l'UNICEM plaide pour que la déclinaison locale des politiques publiques impactant certaines de ses activités, soit systématiquement accompagnée d'une phase active de concertation avec les acteurs du territoire. Ainsi, les actions de concertation porteront exclusivement sur les modalités d'implantation du projet.

À propos de l'UNICEM

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui regroupe les industries extractives de minéraux (granulats, pierre naturelle, minéraux industriels, craie...), et les fabricants de divers matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortier, plâtre...). Les 2 700 entreprises qu'elle fédère emploient 38 000 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 10,5 milliards d'euros. Avec celles des autres activités qui composent la filière des matériaux minéraux de construction (ciment, préfabrication béton, tuiles et briques), elles approvisionnent les entreprises et les artisans du bâtiment et des travaux publics, secteur qui représente plus de 1 million d'emplois, et font travailler 25 000 à 30 000 transporteurs dédiés. Pour en savoir plus : www.unicem.fr